Ville de Genève
Conseil municipal

QE-300

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 novembre 2008 de M. Simon Brandt, intitulée: «Directions d'écoles: quel report de charges pour les communes?»

TEXTE DE LA QUESTION

A la suite de la création d'une centaine de postes de directeurs d'école au sein du Département de l'instruction publique, diverses communes genevoises ont dû prendre à leur charge divers aménagements dans les bâtiments scolaires. A Vernier, ce coût a été de près de 100 000 francs si on en croit la presse locale.

A combien se montent pour la Ville les charges consécutives à cette réforme, pour aménager les différents bâtiments scolaires sous sa responsabilité?

Sur quelle ligne budgétaire seront-elles portées?

La Ville entend-elle lier cela aux négociations sur les reports de compétences et de charges qui ont lieu entre l'Association des communes genevoises et le Canton?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève recense sur son territoire 53 écoles, qui sont regroupées en 32 établissements scolaires (certains étant composés de deux écoles), qui représentent environ un tiers des établissements du canton.

Bien que le Département de l'instruction publique ait assuré que la réforme de l'enseignement primaire n'aurait pas d'incidences financières sur les communes, le coût total de l'aménagement des 32 bureaux de directeur-trice-s a été de 230 000 francs. En concertation avec la Direction générale de l'enseignement primaire, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a recherché des solutions et des aménagements pragmatiques et les moins coûteux possibles, tout en garantissant de bonnes conditions de travail à ces personnes.

Les coûts et leur imputation budgétaire se répartissent comme suit:

Objets	*Lignes budgétaires*	*Coûts Fr.*
Mobilier	311 150	91 016
Divers travaux	314 300	68 910
Télématique	PR-301	70 147
Total		230 073

Ces frais ont été en partie absorbés par le budget de fonctionnement du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Toutefois, la ligne 311150 accuse un dépassement de 88 000 francs qui est partiellement compensé par un non-dépensé au niveau de la ligne 314300.

Cependant, le dépassement sur cette ligne ne s'explique pas uniquement en raison de l'installation des bureaux des directeur-trice-s d'établissement, mais aussi par d'autres dépenses qui n'ont pas pu être évitées en 2008 et qui ont entraîné un dépassement sur cette ligne.

S'il est évident que l'arrivée des directeur-trice-s dans les écoles a eu un coût pour la commune, il faut souligner que le Conseil administratif a pris le parti de soutenir la réorganisation de l'enseignement primaire et donc de fournir à ces personnes de bonnes conditions de travail.

L'effort de la Ville a été souligné par les différents partenaires. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a également reçu de nombreux retours positifs sur la collaboration qui est en train de se mettre en place entre les directions d'établissement et le service, tant au niveau du lien avec les directeur-trice-s qu'en termes de représentation de la Ville au sein des conseils d'établissement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 1er avril 2009.